



Mission Laforcade et évolution de la CCNT51 : à quel jeu la FEHAP joue-t-elle ?

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI CCNT 51 22 AVRIL 2021

1. Projet d'avenant relatif à l'attribution d'une prime « contributions et compétences » aux médecins, pharmaciens et biologistes

La FEHAP présente un avenant ayant pour objet la revalorisation des salaires des médecins et se félicite d'emblée de pouvoir laisser une souplesse au niveau des établissements pour le versement de cette prime !

Les Organisations Syndicales s'insurgent sur cet avenant qui ne répond en rien à la réalité du terrain et aux attentes des médecins. L'avenant ne précise pas le montant de la prime et laisse effectivement toute liberté à l'employeur de la répartir comme bon lui semble et avec des critères subjectifs encore une fois.

FORCE OUVRIERE reste opposée à l'individualisation des salaires et au fait que l'employeur puisse avoir la main sur cette prime qui devrait d'ailleurs plutôt être une indemnité complémentaire de salaire.

Pour FO, il est aujourd'hui inadmissible et impossible de négocier sur cet avenant qui ne nous donne même pas le minimum : à savoir le montant de la prime ! Nous réclamons une vraie négociation et nous ne cautionnerons pas une simple proposition de la FEHAP.

La FEHAP répond qu'elle n'a pas connaissance de l'enveloppe allouée actuellement mais que cela fait 6 mois qu'elle se bat pour avoir quelque chose pour les médecins. Suite aux vives réactions des Organisations Syndicales, elle s'engage à revoir l'ensemble de ses propositions et reconnaît qu'il y a urgence sur ce projet.

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la CPPNI du 11 mai 2021.

2. Projet d'avenant relatif à l'attribution d'une prime grand âge

La FEHAP, qui a mis ce point à l'ordre du jour, signale ne pas avoir le chiffrage et manquer d'éléments budgétaires pour proposer un texte sur la « prime grand âge ». Le sujet sera donc remis à l'ordre du jour de la prochaine CPPNI du 11 mai.

La FEHAP exprime ses intentions sur cette prime et souhaite qu'il y ait une différence entre la prime « grand âge » et la prime ASG (Assistant de Soins en Gériatrie) afin que ces derniers soient mieux valorisés du fait de leur diplôme.

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NEGOCIATION ET D'INTERPRETATION CCNT51 PAR VISIO CONFERENCE

Ordre du jour :

1. Projet d'avenant relatif à l'attribution d'une prime « contribution et compétences » aux médecins, pharmaciens et biologistes
2. Projet d'avenant relatif à l'attribution d'une prime grand âge
3. Point sur la Mission Laforcade
4. Date de réunion de la Commission en Interprétation
5. Questions diverses

Prochaine CPPNI le 11 mai 2021

Pour être plus clair, la FEHAP n'envisage pas de cumuler ces 2 primes, mais imagine plutôt une compensation supplémentaire avec la prime « grand âge ».

Pour Force Ouvrière, l'une ne va pas sans l'autre, et si l'on ne cumule pas les 2 primes, nous ne serons pas signataires. Nous rappelons fermement que la prime ASG de 90 euros récompense un diplôme et que la prime « grand âge » récompense les contraintes du métier. Nous resterons sur nos positions initiales et il est hors de question d'amputer une des 2 primes, elles doivent être versées chacune dans leur intégralité !

3. Point sur la Mission Laforcade

La FEHAP annonce avoir signé, avec AXESS (confédération des employeurs de la BASS) le protocole d'accord de méthode de la mission Laforcade.

En ce qui concerne les soignants, un projet d'avenant devrait être proposé car le périmètre pour l'attribution de cette indemnité de 183 € est confirmé.

Les personnels soignants des SSIAD et du champ du handicap percevront ces 183 €. Il en est de même pour les rééducateurs, les AMP et les AES. Pour les personnels administratifs et techniques, rien n'est prévu.

Concernant les métiers de l'accompagnement (éducateur spécialisé, moniteur éducateur), c'est beaucoup moins clair, il n'y a aucune vision sur l'enveloppe et il faudrait ouvrir une négociation avec comme objectif une convergence des conventions collectives.

La FEHAP rappelle qu'à terme, il n'est pas prévu avec AXESS un accord dans le sens d'une convention unique. Elle affirme ne pas être dans l'obligation de négocier sur une CCU. Même s'ils sont signataires de ce protocole Laforcade, rien ne les oblige à aller vers un rapprochement.

Force Ouvrière reste très surprise de la signature de la FEHAP qui avance depuis longtemps le fait de vouloir garder sa convention collective et qui prévoit pour les semaines à venir un long chapitre sur l'évolution des grilles de classification.

Pour FO, en signant cet accord de méthode, c'est comme si la FEHAP avalisait un projet de convention collective unique ! La FEHAP n'est pas cohérente avec les propos qu'elle a tenu pendant les négociations.

La FEHAP se défend et précise que dans l'accord elle n'a pas vu une quelconque obligation de négocier avec AXESS. Pour eux, avoir des échanges pour une éventuelle convergence de Branche est une chose, mais négocier avec AXESS en est une autre et ils n'en sont pas là. Elle précise que la négociation des avenants se fait au niveau de chaque Branche et pas à AXESS, et rajoute même que sa signature n'est pas une caution pour une future convention collective unique.

Au grand damne de la CFDT, qui entendant les propos de la FEHAP, ne comprend plus leur position et menace même de ne pas signer l'accord de méthode si la FEHAP ne négocie pas avec AXESS ! La CFDT insiste en précisant que le financement est conditionné au rapprochement de Branche, un souhait de longue date pour eux.

La FEHAP valide la possibilité de convergences entre les Branches, mais il n'est pas prévu qu'AXESS négocie pour la CCN 51, et rajoute qu'elle ne doit pas avoir la même lecture de la Mission Laforcade que la CFDT.

Force Ouvrière continue son combat contre la Convention Collective Unique et ne sera pas signataire de l'accord de méthode Laforcade.

Concernant un « Ségur 2 », vu et lu dans la presse, il devrait y avoir une revalorisation des salaires des soignants de 35 € tous secteurs confondus.

La FEHAP n'a pas encore connaissance des grilles dans le milieu hospitalier et attend un chiffrage.

Force Ouvrière se demande quel est l'objectif que se donnent la FEHAP et le Gouvernement : se mettre au niveau du secteur public ou encore une fois faire des différences ? Nous combattons le cloisonnement, l'individualisation et le fait que cela ne concerne que la filière soignante.

Force Ouvrière déplore l'oubli total de la filière éducative. Les métiers du secteur social et du médico-social sont totalement mis de côté. Pour l'instant, ils sont exclus d'indemnité Ségur ! Aucune revalorisation depuis des années, c'est inadmissible, cela s'apparente à une forme de discrimination.

4. Date de la réunion de la Commission Paritaire en Interprétation

Le dossier d'interprétation est adressé par la CFDT et concerne le secteur du handicap.

La commission d'interprétation aura lieu le mardi 11 mai 21 à 9H00.

5. Questions diverses

Les membres de la Commission de suivi de santé font part d'une mise à jour de la mutuelle frais de santé, une mise en adéquation avec les textes.

Prime Ségur : **Force Ouvrière**, demande son intégration dans le calcul de la prime décentralisée.

En effet, la Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) exclut la prime Ségur du calcul de la prime décentralisée. L'article A 3.1.2 de la CCN 51 précise le contraire et doit inclure dans l'assiette de calcul tous les éléments de salaire. **La DUE ne peut donc pas aller à l'encontre du texte conventionnel.**

La FEHAP précise que Ce point est conditionné au financement donc qu'il ne peut en être autrement, mais indique qu'elle va échanger sur cette question au sein de son conseil d'administration.

Force Ouvrière, une fois de plus, met en évidence les incohérences entre une décision unilatérale de l'employeur imposée par l'Etat et le Code du travail.

Pour la délégation FO : Franck HOULGATTE, Catherine ROCHARD, Isabelle TESSIER.

Paris, le 11 mai 2021